Nations Unies

S/PV.7132



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7132e séance

Mardi 11 mars 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Lucas	(Luxembourg)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2014/140)

14-25978 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2014/140)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nicholas Kay, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Kay, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Mogadiscio.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la Somalie, publié sous la cote S/2014/140.

Je donne maintenant la parole à M. Nicholas Kay.

M. Kay (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner cette occasion de faire un exposé au Conseil aujourd'hui depuis Mogadiscio. Je voudrais également remercier le Conseil de l'appui qu'il continue d'apporter aux processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie. Je suis sur place à Mogadiscio et non dans la salle du Conseil de sécurité à New York en raison des événements cruciaux qui se déroulent en ce moment en Somalie. J'espère que le Conseil le comprendra.

Une Somalie unie, fédérée et sûre demeure le meilleur espoir d'instaurer la paix et la stabilité en Somalie, dans la Corne de l'Afrique et au-delà. La tâche n'est pas impossible. La Somalie peut atteindre son objectif consistant à adopter une nouvelle constitution rédigée d'un commun accord, à organiser un processus électoral à l'échelle nationale et à renforcer sa sécurité d'ici à 2016. Mais à l'heure actuelle, la situation est difficile et risque de s'aggraver à court terme. L'insécurité qui règne à Mogadiscio constitue un défi pour les Somaliens, les Nations Unies et la communauté internationale. L'année 2014 sera cruciale. Elle sera marquée par des difficultés sur le plan politique et de la sécurité, difficultés qui seront surmontées si le Gouvernement fédéral somalien et ses partenaires internationaux demeurent unis et intensifient leurs efforts pour concrétiser leurs engagements mutuels.

En ce moment même, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) – dont les effectifs ont été accrus – et l'armée nationale somalienne sont en train de mener une nouvelle offensive contre les Chabab. Cette offensive a été rendue possible par la résolution 2124 (2013). Il s'agira de la plus importante et, d'un point de vue géographique, de la plus vaste offensive militaire menée par l'AMISOM depuis sa création. Des succès notables ont déjà été enregistrés. Je salue l'engagement et les sacrifices de l'AMISOM et des États fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Sous la direction de M. Annadif, l'AMISOM demeure l'acteur qui contribue le plus à la sécurité de la Somalie et un partenaire essentiel du Gouvernement fédéral et de l'ONU dans le cadre des efforts de consolidation de la paix, d'édification de l'État et de stabilisation.

Des troupes éthiopiennes ont officiellement rejoint les rangs de l'AMISOM cette année. L'ONU n'a pas été en reste et a participé aux préparatifs de ces nouvelles opérations. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) a constitué des stocks de vivres, de carburant et d'eau dans tous les secteurs, avant le début des opérations. L'UNSOA et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) ont apporté leur concours à la formation des éléments de l'armée nationale somalienne, qui a notamment compris une formation relative aux droits de l'homme et au droit humanitaire, conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme du Secrétaire général.

Comme les membres du Conseil le savent, la situation sur le plan de la sécurité à Mogadiscio s'est détériorée depuis mon dernier exposé au Conseil, en décembre (voir S/PV.7078). L'attentat-suicide contre un convoi des Nations Unies, l'attentat-suicide particulièrement élaboré qui a visé la résidence présidentielle – la Villa Somalia – et un autre attentat-suicide à proximité du siège de l'Agence nationale de renseignement, tout cela pour le seul mois de février, viennent nous le rappeler amèrement. Il existe toujours un risque élevé que d'autres attaques soient lancées contre des cibles gouvernementales et internationales. Le Gouvernement fédéral et l'AMISOM ont intensifié leurs

opérations de sécurité dans la ville et le Gouvernement a élaboré une nouvelle stratégie de sécurité pour Mogadiscio. J'attends avec intérêt sa mise en œuvre dans les plus brefs délais et j'espère que les partenaires internationaux l'appuieront activement et feront droit sans tarder aux demandes du Gouvernement.

L'ONU a pris des mesures pour améliorer sa propre sécurité. La constitution d'une unité de gardes des Nations Unies, autorisée par le Conseil en février pour protéger le personnel et les installations de l'ONU à Mogadiscio, est en cours. Les premiers déploiements sont prévus en avril. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Conseil et le Gouvernement ougandais de leur appui dans la constitution de cette unité de gardes. Je voudrais également remercier l'AMISOM de sa coopération pour faciliter son déploiement.

Aussi indispensables qu'elles soient, les opérations militaires à elles seules ne garantiront pas le succès des efforts de consolidation de la paix et d'édification de l'État à long terme. Le Gouvernement a établi un cadre pour la stabilisation des zones qui deviendront accessibles à la suite de ces opérations, prévoyant notamment la mise en place d'administrations locales provisoires. La MANUSOM travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour appuyerce processus.

Tandis que l'AMISOM et l'armée nationale somalienne entament leur offensive, nous sommes tous conscients que nous devons respecter les principes humanitaires et les dispositions du droit international humanitaire. Il nous faut également des ressources. Je demande instamment aux donateurs et à nos partenaires de verser des contributions au fonds d'affectation spéciale pour la fourniture d'un appui non létal à l'armée nationale somalienne, conformément à la résolution 2124 (2013). Cet appui des Nations Unies à une armée nationale est une première, et les efforts et la détermination de tous seront essentiels pour parvenir aux résultats escomptés.

La constitution de forces somaliennes de sécurité professionnelles et robustes est cruciale. Des progrès sont réalisés à cet égard, mais la tâche est compliquée par l'insécurité et les hostilités qui persistent. Les activités de la MANUSOM relatives à la réforme du secteur de la sécurité se poursuivent. Par exemple, nous avons pris des mesures concrètes, telles que l'appui à l'enregistrement biométrique et la fourniture d'uniformes. Nous avons l'intention d'appuyer le processus de recrutement de 2 300 policiers supplémentaires au sein de la police somalienne en 2014.

Il faut de toute urgence fournir des fonds suffisants aux institutions de sécurité somaliennes. J'espère que les partenaires internationaux, en collaboration avec la MANUSOM, l'AMISOM et le Gouvernement fédéral, prendront les dispositions qui s'imposent pour que cela soit fait en temps voulu et de manière efficace. J'ai également le plaisir d'annoncer que la mission de formation de l'Union européenne a lancé ses programmes de formation en Somalie en février. Il s'agit d'un grand pas en avant dont nous devons nous féliciter.

L'amélioration de la situation en matière de sécurité sera un objectif capital en 2014, mais la dimension politique relative à l'édification de l'État et à la consolidation de la paix le sera tout autant. Après près de trois mois de négociations, la Somalie dispose désormais d'un nouveau Gouvernement fédéral, dirigé par le Premier Ministre Abdiweli Sheikh Ahmed. Le Cabinet est composé de ministres expérimentés et de technocrates dont les plans de travail se fondent sur les priorités énoncées dans le Pacte pour la Somalie.

Le 24 février, le Président Hassan Sheikh Mohamud et moi-même avons coprésidé à Mogadiscio la première réunion du Forum de partenariat de haut niveau, l'organe qui supervise la mise en œuvre du Pacte. Le Forum a conclu que le moment était venu pour le Gouvernement et les partenaires internationaux de traduire les plans en actions et les engagements en projets concrets, et de faire de véritables progrès sur le plan politique. J'ai le plaisir d'annoncer qu'en ce moment même, le Gouvernement fédéral est en train de mettre la dernière main à un plan et à un calendrier détaillés devant mener à la formation des États fédéraux, à l'adoption d'une Constitution définitive et à la démocratisation du pays d'ici à 2016. Ce calendrier – qui est communément appelé Vision 2016 et prévoit des objectifs concrets et réalistes – devrait être publié dans les prochaines semaines, à l'issue de nouvelles consultations avec les parties prenantes, notamment le Puntland et l'administration provisoire de Djouba. L'ONU est prête à jouer un rôle central à l'appui de la mise en œuvre de ce plan.

Le renforcement des capacités de gestion des finances publiques est un autre pilier de l'édification de l'État. Après la démission de l'ancien Gouverneur de la Banque centrale en novembre 2013, le Gouvernement a fait des progrès en vue de rétablir la confiance nationale

et internationale dans ses institutions financières. Une mesure clef à cet égard a été la création d'une commission chargée de la gouvernance financière, composée d'experts issus du Gouvernement et des institutions financières internationales et chargée de dispenser des conseils en matière de gestion financière. En plus d'autres mesures importantes, le Gouvernement fédéral a accepté de communiquer à cette commission les contrats stratégiques de concession existants pour qu'elle procède à leur examen technique et fournisse des conseils d'experts. Il importe au plus haut point d'améliorer la transparence et de renforcer le respect du principe de responsabilité pour que l'aide arrive. Je tiens à indiquer que la Banque mondiale a appuyé sans hésiter les progrès que nous commençons à constater sur le terrain.

Il faut accélérer la formation des régions qui composeront la Fédération. C'est ce que j'ai dit dans l'exposé que j'ai prononcé au Conseil en décembre (voir S/PV.7078), et c'est encore plus vrai aujourd'hui. À Baidoa, au sud-ouest de la Somalie, le fossé entre les deux camps rivaux, qui préconisent un État fédéral comprenant, pour l'un, six régions et, pour l'autre, trois régions, reste très large. Le 3 mars, j'ai exhorté toutes les parties à respecter la Constitution et les accords existants conclus par le Gouvernement fédéral et à régler leurs différends au moyen d'un dialogue sans exclusive. Je continue d'offrir les bons offices de la MANUSOM à l'appui du processus conduit par le Gouvernement fédéral. Le Gouvernement s'est clairement dit favorable à un État comprenant trois régions, et cette position devrait être respectée.

Dans le sud de la Somalie, la formation de l'administration provisoire de Djouba s'est poursuivie avec l'annonce de postes ministériels le 20 février. Des mesures positives ont été prises en vue de la réconciliation et d'une ouverture du processus à tous, sans exclusive, mais l'application intégrale de l'Accord d'Addis Abeba du 28 août 2013 nécessite un engagement et des compromis constants. Je salue les efforts déployés par l'Éthiopie en sa qualité de Présidente du Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de garante de l'accord d'Addis-Abeba. La MANUSOM travaille avec le Gouvernement fédéral, l'administration provisoire de Djouba et les partenaires pour mobiliser des ressources afin de gérer le nombre croissant de combattants désengagés à Kismayo et de faire avancer les initiatives de réconciliation.

Au nord, dans le Puntland, le 8 janvier, j'ai assisté, aux côtés de plusieurs membres de la communauté internationale, à l'élection à la présidence d'Abdiweli Mohamed Ali Gaas et à la passation de pouvoir pacifique par l'ancien Président Abdirahman Mohamed Farole. La MANUSOM a appuyé les efforts de médiation décisifs déployés durant la période préélectorale et a notamment appelé à une participation accrue des femmes à la vie politique. Je considère encourageante la détermination du nouveau Gouvernement de reprendre la démocratisation du Puntland, qui avait été suspendue, et de rétablir des relations avec le Gouvernement fédéral de Somalie. Le Président Gaas a mis l'accent sur la situation budgétaire difficile et sur le fait qu'il n'y a pas de fonds suffisants pour verser les salaires des fonctionnaires du Puntland, y compris les forces de sécurité. J'espère que les efforts déployés par les donateurs pour trouver une solution provisoire porteront leurs fruits.

Je trouve motivants l'énergie et l'enthousiasme de la mobilisation politique des femmes somaliennes. Vingt-trois organisations de femmes du centre-sud de la Somalie et du Puntland ont lancé l'Initiative sur le rôle de direction des femmes visant à promouvoir une participation politique accrue des femmes. La MANUSOM reste fermement attachée à un accroissement de la participation des femmes à la prise de décisions au niveau national. Il est encourageant de noter que, dans le Puntland, le Président Abdiweli Gaas a nommé cinq femmes dans son Cabinet, un nombre jamais atteint par ses prédécesseurs.

La promotion et le respect des droits de l'homme sont au cœur de l'appui fourni par la MANUSOM au Gouvernement fédéral. Nous travaillons avec l'AMISOM et l'armée nationale somalienne pour assurer une formation dans les domaines des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés. Un groupe de travail conjoint sur la diligence voulue en matière de droits de l'homme, qui comprend l'AMISOM, l'UNSOA et la MANUSOM, a été créé et j'espère que, dans un avenir proche, il comprendra également le Gouvernement fédéral. Le processus consultatif visant à créer une commission nationale des droits de l'homme est encore retardé dans un contexte marqué par des attaques constantes contre les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes et par le maintien de l'application de la peine de mort. Je suis également extrêmement préoccupé par les violences sexuelles qui persistent en Somalie. J'espère que les recommandations de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles

commises en période de conflit, créée en vertu de la résolution 1888 (2009), seront mises en œuvre. L'Équipe d'experts s'est rendue en Somalie en décembre 2013.

Malgré des crises humanitaires majeures dans le monde entier et dans la région, je pense que la situation en Somalie doit rester une priorité. La crise humanitaire du pays est l'une des crises les plus importantes et des plus complexes au monde. Environ 2,9 millions de personnes auront besoin d'un appui immédiat pour sauver des vies et assurer des moyens d'existence au cours des six prochains mois. La situation humanitaire, qui s'est récemment améliorée, reste fragile et risque de se détériorer de nouveau si la tendance actuelle, à savoir l'insuffisance et la lenteur du financement de l'Appel global pour la Somalie de 2014, se poursuit. Récemment, il a aussi été fait état de déplacements suite aux attaques menées dernièrement, en particulier à Bay et Bakool. À la date du 9 mars, environ 3 700 nouvelles personnes déplacées étaient arrivées à Baidoa, principalement parce qu'elles craignaient des attaques. À ce jour, elles ont toutes commencé à bénéficier d'un abri et à recevoir des articles ménagers. Nous avons également reçu des informations au sujet de quelque 700 familles auparavant déplacées qui sont retournées à Xuddur après que cette ville eut été reprise par l'armée nationale somalienne et les forces de l'AMISOM.

L'accès humanitaire reste un problème majeur à cause de la situation instable en matière de sécurité. Les partenaires humanitaires s'emploient à évaluer les besoins urgents et à déterminer comment y répondre au mieux. Le 10 décembre 2013, un accord tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés somaliens du Kenya vers la Somalie a été signé entre le Gouvernement kényan, le Gouvernement somalien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Cependant, la situation en Somalie n'est toujours pas propice à un retour à grande échelle des réfugiés. S'ils ne sont pas suffisamment préparés, des retours massifs pourraient en effet entraîner une certaine instabilité et aggraver la situation humanitaire dans le pays.

Suite à des modifications apportées à sa législation, en décembre 2013, le Royaume d'Arabie saoudite a commencé à expulser des ressortissants somaliens et d'autres travailleurs migrants. D'après les estimations, plus de 22 000 d'entre eux sont rentrés jusqu'ici en Somalie. L'Organisation internationale pour les migrations s'attend à ce que 33 000 autres personnes soient expulsées au cours des trois prochains mois. L'arrivée d'un si grand nombre de personnes à Mogadiscio pourrait aggraver la pénible situation des personnes déplacées dans la capitale.

Les progrès accomplis en Somalie sont à ce jour mitigés, mais il s'agit bien de progrès. Nous avons encore beaucoup à faire. Les objectifs que s'est fixés le Gouvernement fédéral, en partenariat avec la communauté internationale, demeurent pertinents et réalisables. La réconciliation nationale, le fédéralisme, l'achèvement du processus constitutionnel et la remise en place des institutions chargées de la sécurité sont essentiels. En dépit des revers et des retards, aucune de ces tâches ne demeure hors de portée de nos efforts collectifs. Mais le temps presse. Il est maintenant temps d'agir.

Enfin, la Somalie et les Somaliens ont désespérément besoin de meilleures conditions de sécurité. Je suis convaincu qu'elles peuvent être améliorées, mais cela exige un effort collectif. Il faut accélérer la réconciliation nationale. La formation d'États fédéraux est indispensable à la création d'une structure fédérale solide et efficace en Somalie. Les efforts de réconciliation doivent se poursuivre et constitueront un outil supplémentaire dans la lutte contre les ennemis de la paix. La législation visant à mettre en route les processus constitutionnel et électoral doit être adoptée.

Pour terminer, j'appelle la communauté internationale à continuer de fournir l'appui nécessaire au renforcement des capacités du Gouvernement fédéral afin qu'il puisse entreprendre le travail considérable restant à réaliser. Les Somaliens doivent voir et ressentir les bienfaits d'une paix et d'une sécurité croissantes. Nous devons transformer des plans adéquats en aide plus concrète ou, pour reprendre un proverbe somalien, je dirai : « un bel acte vaut mieux que de belles paroles ».

Le Gouvernement fédéral est frustré par la lenteur de l'arrivée concrète de l'aide. Un pays brisé par des décennies de conflit a d'énormes besoins. Ils ne peuvent être et ne seront pas tous satisfaits rapidement, tant que le conflit se poursuit, en particulier, mais je me demande si, ensemble, nous ne pourrions pas réussir plus rapidement à reconstruire cet État somalien en lambeaux.

En tant qu'amis et partenaires de la Somalie, il nous faut maintenir le cap. L'heure n'est pas aux tergiversations. Nous devons être prêts à essuyer des revers, mais cela ne doit pas entamer notre détermination. Après près d'un quart de siècle de

guerres, d'effondrement de l'État et d'immenses souffrances humaines, les Somaliens sont déterminés à travailler à une paix durable. Ils ont besoin de notre appui continu et ils le méritent.

La Présidente : Je remercie M. Kay de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me permettre de soulever quelques points ici. Je remercie aussi les membres du Conseil de sécurité. M. Nicholas Kay, Représentant spécial du Secrétaire général, a présenté un exposé très complet qui décrit on ne peut mieux, à mon avis, la situation actuelle en Somalie. Je suis tout à fait d'accord avec l'essentiel des points et des questions qu'il a soulevés dans son exposé.

Ce que je peux dire maintenant, c'est que notre Ministre des affaires étrangères a exprimé son attachement aux prescriptions résultant de la résolution 2142 (2014). Une équipe d'évaluation est maintenant sur le point de partir – ou est peut-être déjà partie – à Mogadiscio pour évaluer les problématiques et les difficultés que rencontrer le Gouvernement somalien pour satisfaire aux prescriptions formulées dans les paragraphes 3 et 7 de la résolution. Elle espère pouvoir aider à donner au Gouvernement fédéral de Somalie les moyens de pourvoir en toute sûreté et en toute transparence à l'entreposage, à la distribution et à la gestion des armes et du matériel militaire, y compris d'exercer toutes activités de contrôle et de vérification.

Nous pensons aussi, comme Nicholas Kay l'a déjà dit, que le fonds d'affectation spéciale est nécessaire dès que possible et que toutes les promesses doivent être honorées en temps voulu. Cela permettra au Gouvernement et aux forces somaliennes de remplir leurs obligations. Comme M. Kay l'a également fait observer, un certain nombre de zones ont été reprises aux Chabab. À chaque fois que des éléments des Chabab se trouvent en difficulté, il se peut qu'ils s'enfuient vers des zones où ils ont les coudées franches, comme au Puntland. Nous savons maintenant ce qui se passe là-bas. M. Kay en a déjà parlé. Nous craignons qu'ils puissent infiltrer les régions et les zones qui sont maintenant sécurisées sauf si, bien sûr, le Gouvernement et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont les moyens d'anticiper leurs mouvements et de s'assurer que les Chabab ne peuvent investir les zones sécurisées.

En outre, nous avons écouté M. Kay. Je suis d'accord avec lui et nous approuvons l'évaluation qu'il a faite des activités de l'AMISOM. Je tiens aussi à remercier, au nom de mon gouvernement, les armées qui fournissent des contingents à l'AMISOM. Je remercie également la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie de leur appui à la Somalie. L'appui dont nous avons vraiment besoin maintenant, ce sont les moyens qui nous permettent de satisfaire à nos obligations en vertu de la résolution adoptée il y a quelques jours.

La Présidente : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.